

Négociation de l'Accord de libre-échange nord-américain

pourraient être couverts par un ALENA. Les pays ont également échangé des listes de mesures qui pourraient entraver la libéralisation des échanges dans le secteur des services. Lors de leur rencontre d'octobre à Ottawa, les négociateurs en chef ont convenu de créer un sous-groupe chargé de l'admission temporaire de fournisseurs de services de chaque pays. Le groupe chargé de l'admission temporaire adoptera comme point de départ le chapitre 15 de l'ALE. Ce groupe s'est réuni pour la première fois à Washington au début de novembre.

Dans le domaine des services financiers et de l'assurance, les parties s'entendent pour traiter en même temps les règles générales et les questions précises concernant les obstacles au commerce. Chaque pays a déjà dressé une liste préliminaire d'obstacles, tandis que les travaux se poursuivent en vue de définir les principes (p. ex., la non-discrimination). Le Canada estime que tout accord final devrait contenir des dispositions sur les principes régissant les échanges de services financiers ainsi qu'un mécanisme efficace de règlement des différends. Les travaux de ce groupe sont étroitement coordonnés aux activités du Canada dans le cadre des NCM.

Prochaine étape

La prochaine étape des négociations portera sur la préparation et l'échange de propositions provisoires. Ce seront des documents tout à fait préliminaires, mais ils devraient aider à focaliser et à coordonner les pourparlers dans chacun des groupes de négociation.

Environnement

Le Canada a mis sur pied une série d'initiatives dans le but de renforcer la coopération avec le Mexique au chapitre de l'environnement et de veiller à ce que l'accord proposé respecte les normes canadiennes élevées dans ce domaine.

Ces initiatives constituent un plan d'action à quatre volets qui a pour but :

- de garantir le respect des normes environnementales pour les produits échangés;
- d'inclure les préoccupations environnementales dans le processus de consultation de l'ALENA;
- d'examiner l'incidence éventuelle de l'ALENA sur l'environnement, et
- d'intensifier la collaboration du Canada et du Mexique en matière d'environnement.

Le premier volet du plan concerne les négociations elles-mêmes. Au sein du groupe de négociation de l'ALENA chargé des normes, les négociateurs examineront les normes environnementales liées au commerce, en particulier la nature des normes, les règlements techniques et les procédures d'autorisation concernant les produits qui touchent la santé humaine, la sécurité et l'environnement.